



Le GT débute à 15h, Madame Lair, Dasen, le préside avec Mme Dupuy, secrétaire générale, les 2 Dasen adjoints, des membres de la DOS et les représentants des organisations syndicales.

I Remarques des organisations syndicales :

-des baisses importantes qui vont amener à des non-renouvellements de contrat et c'est dommageable pour un établissement et pour le personnel AED.

- demande pour avoir dans le tableau le nombre d'ETP (emplois temps plein) de DDFPT dans les LPO ou LP car ils participent aux moyens éducatifs.

-demande par rapport aux « Devoirs faits » en 3eme prépa-métiers ; réponse : logiquement, il n'y en a pas donc pas d'enveloppe mais s'il y a un besoin le chef d'établissement doit en faire la demande.

Informations données :

- moins 10 ETP par rapport aux moyens donnés l'an dernier : le département est considéré comme surdoté de 60 ETP par rapport aux 3 autres départements de l'académie de Versailles. La volonté est donc de se rapprocher le plus possible du barème académique. Aujourd'hui, tous les établissements sont alignés sur la base académique et il y a un accompagnement de ceux pour lesquels il y a des travaux.

Abondement des moyens éducatifs pour 32 collèges et 23 lycées.

Maintien des moyens éducatifs pour 8 collèges et 4 lycées.

Baisse des moyens éducatifs pour 75 collèges et 22 lycées.

Tous les collèges sont au seuil académique, il reste 6 lycées déficitaires.

CSASD : Le CSASD débute à 9h35, Mme Lair le préside avec Mme Dupuy, la DOS les O.S et 2 experts (CPE et assistante sociale) mandatés par une O.S.

Suite aux déclarations liminaires, Mme Lair apporte quelques éléments de réponse en précisant qu'elle ne commentera pas les références nationales :

- tout d'abord, elle remercie les organisations syndicales de reconnaître le travail du personnel de la DOS et s'associe à leurs remerciements.

- elle indique, par rapport à une O.S qui a parlé d'absence de dialogue concernant le Règlement intérieur, que « certes il n'y a pas eu de modification mais qu'il y a eu échange ».

- l'augmentation des effectifs d'élèves, évoquée dans une Déclaration, reste faible, selon elle puisqu'elle n'est que de 240 élèves de plus prévus dans le 2nd degré pour les Yvelines.

- les IMP, HSE et les moyens « Je réussis au lycée » sont maintenus. « Le Pacte relève du choix individuel mais redonne des moyens supplémentaires ».

- « Le CSASD propose une répartition mais n'a pas de pouvoir sur la suppression des ETP. Le barème

académique sert à répartir l'enveloppe académique et à la décliner localement. Ce barème varie d'une année sur l'autre en fonction des moyens qui nous sont attribués » et elle rappelle que ces derniers sont amenés à baisser puisque le département reste sur doté après ce CSASD de 50 ETP AED.

- Elle n'est pas d'accord avec le propos d'une organisation syndicale parlant de « rémunérations basses avec des améliorations au compte-gouttes » pour les AESH : « à la rentrée les salaires des AESH seront augmentés de 10 % et les AESH référents auront en plus une augmentation de 10 % ».

- Elle regardera le programme PHARe qui doit être étendu à plus de collèges et ouverts à des lycées pour former contre le harcèlement scolaire : beaucoup de situations ont été découvertes après le suicide de la jeune Lindsay car cela a mené des jeunes à parler.

- Vote du règlement intérieur pour les CSASSD et F3SCTSD : les O.S votent défavorable à l'unanimité. La Dasen prend la décision, comme elle en le droit, de le considérer comme adopté.

II Les moyens en assistants sociaux et personnels de santé :

2.1 Les médecins scolaires :

Dr Jaya Benoit, conseillère technique médecin scolaire auprès du Dasen : 37 ETP+ 1 médecin conseiller technique + 1 médecin conseiller technique adjoint. Actuellement 23-24 ETP sur les 37 sont pourvus. Contact avec des médecins qui saturent dans la médecine libérale ou hospitalière, ils sont accueillis une journée pour découvrir la médecine scolaire et donc il y a une volonté de leur proposer un poste à proximité de leur domicile. Il y a à ce jour, un problème de recrutement pour les bassins du Nord qui oblige à une mutualisation pour les bassins des Mureaux et de Poissy.

Remise en place du Parcours santé.

Coopération de chacun (Assistants sociaux, Psy-En, médecins, infirmiers) pour optimiser les réponses aux demandes d'expertises médicales. Travail avec les PMI pour les maternelles et travail collaboratif (avec les A.S, les infirmiers et les Psy-En) dans le 2nd degré.

Travaux réglementés : mutualisation complète pour les L.P (visite médicale pour la 1ere année de formation et, par la suite, pour les élèves mineurs mais avec un suivi. Ces visites médicales sont réalisées avant les vacances de la Toussaint pour les périodes de formation en milieu professionnel. Ne sont reçus par la suite que ceux pour lesquels un problème de santé a été signalé).

Sinon les médecins scolaires sont en attente de 2 rapports : l'un commandé par l'assemblée nationale et qui pose la question de la décentralisation de la médecine scolaire ou de son maintien dans l'Education nationale, l'autre sera issu des Assises de la santé et de la pédiatrie avec pour objectif d'optimiser le Parcours Santé et de travailler ensemble.

Il y a aussi un travail sur le développement de l'attractivité du métier : les personnels sont rebutés par les bas salaires.

Tous les postes de secrétaires assistantes sont pourvus.

2.2 les infirmiers :

Corinne Pkelgny, conseillère technique infirmière scolaire auprès de la Dasen : 149 infirmiers titulaires, 20 contractuels et 7 stagiaires. 5 ETP viennent des temps rompus et il reste 2 postes vacants. Redéploiement d'un poste vers le 95 (le poste ERPD de Conflans), dans le même temps le rectorat a accordé des moyens supplémentaires en personnel infirmier à hauteur de 0,5 ETP pour le lycée Vaucanson aux Mureaux et 0,5 ETP pour le lycée Lavoisier à Porcheville. Au niveau de la DSDEN 2 postes et un collègue référent harcèlement (cette année, plus de 300 situations de harcèlement déclarées).

Complexité importante pour le recrutement de contractuels : salaire non attractif.

Au niveau des missions : prise en charge du mal être en augmentation, énormément de PAI avec absentéisme (nécessite un travail de prévention, de dépistage dès la 6eme pour un repérage et un suivi de ces élèves), travail sur l'éducation à la santé, sur ce qui est perçu comme un évènement grave et déploiement des compétences

psycho-sociales prévu. Plusieurs projets en lien avec le PSC1 : les gestes qui sauvent.

Une campagne nationale de vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) en milieu scolaire va être déployée annuellement dans les Yvelines à partir de la rentrée scolaire 2023-2024. La vaccination sera proposée gratuitement à tous les collégiens âgés de 11 à 14 ans et scolarisés en classe de cinquième avec accord des parents. Elle sera réalisée par des équipes mobiles issues notamment des centres de vaccination et composées de personnels qualifiés et équipés pour la vaccination des adolescents.

2.3 L'assistance sociale :

Mme Lemaire indique 70 postes d'assistants sociaux, 11 postes et un poste conseiller technique départementale, 2 postes sur les rompus de temps partiels sont en cours de recrutement. 3 postes sont encore non pourvus et il y a des collègues qui vont partir à la retraite ou dans le cadre d'une mutation. Le problème du recrutement reste le salaire non attractif.

Présence sur le 1^{er} degré en REP et REP+.

35 collèges et lycées sont non pourvus et ont un dispositif d'appui.

Participation aux cellules d'écoute : ils ont rencontré 221 élèves, 16 collègues sont intervenus sur les commissions d'appel.

Ils souhaiteraient renforcer les interventions dans le 1^{er} degré.

Mme Hennequin intervient en tant qu'experte pour faire part d'un mouvement de mécontentement chez les personnels sociaux car il y a une absence de considération et un besoin de moyens supplémentaires.

III Les moyens de surveillance :

1058 ETP cette année et encore 50 ETP en surdotation. Les particularités pour travaux ont été prises en considération et ont obtenu à ce titre un abondement provisoire : les lycées Galois à Sartrouville et Le Corbusier à Poissy, les collèges Jean Zay à Verneuil, Benjamin Franklin à Epone, Flora Tristan à Carrières, la Fosse aux dames aux Clayes sous Bois et Cartier à Issou.

AED : un équilibre recherché qui conduit à ne plus avoir de collègue avec un écart négatif au barème de moins 1. 4 collèges ont encore un écart positif supérieur à 1 et 111 collèges ont un écart entre 0 et 1. Pour les lycées : 2 ont un écart négatif au-delà de moins 1 : Ferry à Versailles et Bascan à Rambouillet. 3 lycées ont un écart supérieur au barème de +2 : Claudel à Mantes-la-Ville, le lycée hôtelier à Guyancourt Blériot à Trappes, 45 lycées ont un écart entre 0 et 0,94 et un lycée reste inférieur au barème (Ferry à Versailles)

En CSASD, les établissements suivants sont abondés ou voient leur marge non amputée comme c'était prévu en GT :

- Pour les **collèges** : +1,9 ETP (+ 0,1 ETP Rimbaud à Aubergenville, +0,2 ETP Les Nénuphars à Bréval, +0,3 ETP Flora Tristan à Carrières, +0,5 ETP Verne aux Mureaux, + 0,5 ETP Jean Zay à Verneuil, + 0,3 ETP Poincaré à Versailles).

- Pour les **lycées** : + 1,8 ETP (+ 0,5 ETP la Plaine de Neauphle à Trappes, + 0,5 ETP Rostand à Mantes-la-Jolie, +0,5 ETP Lavoisier à Porcheville et +0,3 ETP Villaroy à Guyancourt)

Moyens AED mis en réserve : 0.

Cas par cas :

Les collèges (ne sont pas notés ceux qui gagnent des moyens éducatifs) :

Remarque indiquée par la DASEN: possibilité, pour ceux qui en ont, de transformer les assistants pédagogiques en moyens AED, c'est la décision de l'établissement.

4 berceaux CPE demandés.

Camille du Gast à Achères : -0,1 moyens éducatifs alors que l'an dernier, il était inférieur au barème de 0,32., Réponse : il est maintenant supérieur de 0,03 au barème car ceci varie selon les moyens attribués pour l'année à venir.

Lurçat à Achères : -0,3 moyens éducatifs, encore ! Alors que des effectifs en hausse ! Réponse : il est maintenant supérieur de 0,18 au barème.

Rimbaud à Aubergenville : -0,4 moyens éducatifs alors que des effectifs en hausse ! Réponse : une alerte est mise sur cet établissement et un retour sera fait en CSASD. **En CSASD : + 0,1 ETP AED donc, au final, une perte de 0,3 ETP par rapport à la rentrée scolaire 2022.**

Rabelais à Beynes : -0,2 moyens éducatifs.

Mozart à Bois d'Arcy : -0,4 moyens éducatifs et grande cour à surveiller.

Trois Moulins à Bonnelles : -0,5 moyens éducatifs, les collègues parlent de se mettre en grève. Réponse : il est toujours au-dessus du barème académique de 0,66.

Les Nénuphars à Bréval : -0,4 moyens éducatifs, au dernier il avait été dit que l'écart avec le barème était de zéro. Demande de vigilance demandée. Réponse : l'écart du barème cette année, après le retrait, est de zéro. **En CSASD : + 0,2 ETP AED.**

Franco-allemand de Buc : il perd 0,4 ETP AED.

Monet à Carrières sous Poissy : -0,5 moyens éducatifs. Les O.S signalent qu'il avait perdu 0,3 ETP AED il y a 2 ans et qu'il a reperdu encore 0,3 ETP l'an dernier, et là, -0,5 ! Ce qui fait beaucoup en peu de temps.

Tristan à Carrières sous Poissy : 0,2 ETP en +. **En CSASD : + 0,3 ETP AED.**

Cassin à Chanteloup-les-Vignes : il perd encore 0,4 ETP AED alors que déjà l'an dernier, il perdait 0,5, travaux à parti de 2023. Réponse : même ainsi, il reste au-dessus du barème académique.

Magellan à Chanteloup-les-Vignes : -0,5 ETP Moyens éducatifs.

Renoir à Chatou : -0,3 ETP Moyens éducatifs.

Coubertin à Chevreuse : -0,1 ETP Moyens éducatifs.

La Mare aux Saules Coignièrès : -0,4 moyens éducatifs alors qu'IPS en baisse et effectifs en hausse. Réponse : il est toujours au-dessus du barème académique de 0,06.

Bois d'Aulne à Conflans St Honorine : -0,1 ETP Moyens éducatifs.

Moulin à Croissy sur Seine : perte de 0,3 ETP AED. Réponse : encore au-dessus du barème académique de 0,08.

De Vinci à Ecquevilly : -0,1 ETP Moyens éducatifs.

L'Agiot à Elancourt : perte de 0,5 ETP AED alors que l'IPS est en baisse. Réponse : il est toujours au-dessus du barème académique de 0,25.

Monnet à Feucherolles : -0,3 ETP Moyens éducatifs.

Descartes à Fontenay : -0,1 ETP Moyens éducatifs. En CSASD il est signalé à la DSDEN l'envoi d'un courrier pour faire part de l'inquiétude des collègues concernant la DGH.

Gaillon à Gaillon sur Montcient : perte de 0,5 ETP AED alors que l'IPS est en baisse. Réponse : il est toujours au-dessus du barème académique de 0,14.

Ariane à Guyancourt : perte de 0,5 ETP AED alors que l'IPS est en baisse et beaucoup de violence dans l'établissement qui n'a pas de personnel de direction adjointe. Réponse : il est toujours au-dessus du barème académique de 0,27.

Eluard à Guyancourt : perte de 0,4 ETP AED alors qu'il y a des contraintes de bâtiments qui nécessitent une plus grande attention (les collègues ont été reçus en audience). Réponse : il est toujours au-dessus du barème académique de 0,06.

Les Saules à Guyancourt : perte de 0,5 ETP AED, les collègues disent que les 3eme prépa-métiers n'ont pas été pris en compte dans le calcul. Réponse : il est toujours au-dessus du barème académique de 0,86.

Mauriac à Houdan : perte de 0,3 ETP AED alors que déjà -0,3 ETP AED l'an dernier et -0,3 l'année d'avant et que l'IPS est en baisse. Réponse : il est toujours au-dessus du barème académique de 0,07.

Maupassant à Houilles : perte de 0,1 ETP AED alors que l'IPS est en baisse et l'effectif en hausse. Inquiétude aussi sur la DGH.

St Simon à Jouars-Pontchartrain : -0,2 ETP Moyens éducatifs.

Hugo à la Celle St Cloud : perte de 0,5 ETP AED. Réponse : il est toujours au-dessus du barème académique de 0,68.

Pasteur à la Celle St Cloud : -0,1 ETP Moyens éducatifs.

Philippe de Champaigne au Mesnil St Denis : perte de 0,5 ETP AED. Réponse, l'écart avec le barème académique AED reste positif à 0,29 pour ce collège.

Moulin au Pecq : perte de 0,3 ETP AE, une motion présentée en C.A pour une augmentation de moyens mais pas de réponse de la DSDEN. Réponse : la DSDEN acte mais ne répond pas aux motions ; il est toujours au-dessus du barème académique de 0,08.

Le Cèdre au Vésinet : -0,1 ETP Moyens éducatifs.

Anatole France aux Clayes-sous-Bois : perte de 0,4 ETP AED soit -1ETP en 3 ans, cas d'incivisme dans le collège. Réponse : il est presque au barème.

Les Molières aux Essarts-le-Roi : perte de 0,2 ETP AED encore ! Réponse : il est juste au barème.

Verne aux Mureaux : perte de 0,5 ETP AED, déjà en baisse l'an dernier et la situation est particulière dans les relations avec la Direction Réponse : il est toujours au-dessus du barème académique de 0,26. Mme Lair assure qu'elle est a été informée de la situation et qu'elle va agir. **En CSASD : + 0,5 ETP AED donc pas de perte.**

Vilar aux Mureaux : -0,1 ETP Moyens éducatifs.

Einstein à Magny les Hameaux : perte de 0,2 ETP AED alors qu'effectifs en hausse et baisse de l'IPS ! Réponse : il est juste au barème.

Cocteau à Maisons-Lafitte : -0,3 ETP Moyens éducatifs.

Clémenceau à Mantes la Jolie : perte de 0,4 ETP AED avec IPS en baisse. Réponse : il est toujours au-dessus du barème académique de 1,25.

Ferry à Mantes la Jolie : perte de 0,2 ETP AED avec IPS en baisse et effectifs en légère hausse. Réponse : il est pile au barème.

Nouveau collège à Mantes la Jolie : perte de 1 ETP AED. Réponse : ce collège est toujours avec un écart positif conséquent par rapport au barème académique des AED : 3,57 au-dessus.

Pasteur à Mantes la Jolie : perte de 0,3 ETP AED avec IPS en baisse et effectifs prévus en légère hausse. Réponse : il est maintenant à l'équilibre.

Lumière à Marly-le-Roi : -1 ETP Moyens éducatifs. Réduction de l'écart positif.

Pergaud à Maurepas : perte de 0,1 ETP AED alors qu'effectifs en hausse et IPS en baisse + Contraintes des bâtiments.

Henri IV à Meulan : -0,2 ETP Moyens éducatifs.

Picasso à Montesson : -0,1 ETP Moyens éducatifs.

Ravel à Montfort l'Amaury : perte de 0,1 ETP AED. Réponse : il est maintenant à l'équilibre.

Giacometti à Montigny : -0,4 ETP Moyens éducatifs.

La Coudre à Montigny-le-Bretonneux : perte de 0,4 ETP AED soit perte de 1,7 sur 3 ans. Réponse : maintenant un écart de 0 avec le barème académique AED.

La Quintinie à Noisy-le-Roi : perte de 0,5 ETP AED. Réponse : toujours au-dessus du barème académique AED de 0,11.

Pompidou à Orgerus : -0,2 ETP Moyens éducatifs.

Apollinaire à Plaisir : -0,1 ETP Moyens éducatifs.

Pascal à Plaisir : perte de 0,2 ETP AED alors que tensions importantes, problèmes de vie scolaires et postures de jeunes contre l'institution scolaire. La DASEN indique qu'il y a des difficultés dans la ville de Plaisir et que cela a un impact sur les établissements.

Jaurès à Poissy : perte de 0,5 ETP AED, inquiétude des collègues.

De Vivonne à Rambouillet : -0,1 ETP Moyens éducatifs.

Le Racinais à Rambouillet : perte de 0,3 ETP AED soit -0,5 sur 2 ans. Réponse : écart positif de + 0,09 par rapport au barème académique AED.

Le Rondeau à Rambouillet : perte de 0,5 ETP AED avec le problème de la cantine dans le lycée Bascan. Réponse : ce n'est pas loin.

Colette à Sartrouville : perte de 0,3 AED, demande aux profs de surveiller les couloirs. Réponse : ils sont maintenant au barème. Peut-être que l'organisation de la vie scolaire est à revoir.

Rolland à Sartrouville : -0,3 ETP Moyens éducatifs.

Racine à St Cyr l'école : perte de 0,4 ETP AED soit -1 ETP sur 3 ans. Réponse : ils sont maintenant au barème.

Debussy à St Germain en Laye : -0,2 ETP Moyens éducatifs.

Gagarine à Trappes : perte de 0,5 ETP AED. Réponse : perte d'effectifs prévus et IPS en hausse.

Les Chatelaines à Triel sur Seine : perte de 0,5 ETP AED et poste de CPE non pourvu au mouvement.

Réponse : toujours au-dessus du barème académique AED de 0,56 et berceau évoqué pour CPE.

Bastie à Vélizy : perte de 0,1 ETP AED alors que hausse des effectifs et baisse d'IPS. Réponse : écart positif de + 0,06 par rapport au barème académique AED.

St Exupéry à Vélizy : -0,1 ETP Moyens éducatifs.

Jean Zay à Verneuil : perte de 0,3 ETP AED **En CSASD, obtention de + 0,5 ETP. Soit +0,2 par rapport à l'an dernier.**

Zola à Vernouillet : perte de 0,3 ETP AED, c'est - 1,2 sur 4 ans. Réponse : ils sont maintenant au barème.

Clagny à Versailles : perte de 0,5 ETP AED et problème de vacances de postes AED. Réponse : c'est un problème d'accompagnement à voir avec les IPR.

Nolhac à Versailles : -0,5 ETP Moyens éducatifs.

Poincaré à Versailles : Perte de 0,4 ETP AED et les effectifs 6eme seront plus élevés que ceux prévus. Réponse : ils sont maintenant au barème. **En CSASD : + 0,3 ETP AED donc ils ne perdent que 0,1 ETP par rapport à la rentrée 2022.**

Champollion à Voisins le Bretonneux : -0,1 ETP Moyens éducatifs. Inquiétude des collègues, problème de surveillance des couloirs.

Hélène Boucher à Voisins-le-Bretonneux : perte de 0,2 ETP AED soit -0,6 ETP AED sur 3 ans. Réponse : toujours au-dessus du barème académique AED : +0,09.

Les Lycées :

EN CSASD, annonce d'un CPE moyen provisoire accordé au lycée hôtelier de Guyancourt.

Louise Weiss à Achères : perte de 0,3 ETP AED soit -0,5 ETP sur 3 ans. Réponse : toujours au-dessus du barème académique AED : +0,1.

Frnco-allemand à Buc : -0,1 ETP Moyens éducatifs.

Les Pierres Vives à Carrières sur Seine : perte de 0,1 ETP AED et difficulté de recrutement des AED.

Simone Weil à Conflans : perte de 0,5 ETP AED.

Lycée de l'hôtellerie et du tourisme à Guyancourt : satisfaits qu'il n'y ait pas de retrait de poste AED mais étonnés de la répartition. Réponse : encore supérieur au barème de 2,8 et la répartition est à titre indicative.

Villaroy à Guyancourt : perte de 0,3 ETP AED. Réponse : Ils sont maintenant au barème. **En CSASD : + 0,3 ETP AED donc pas de perte.**

Corneille à la Celle St Cloud : perte de 0,2 ETP AED. Réponse : Ils sont maintenant au barème.

Villon aux Mureaux : perte de 0,5 ETP AED. Un barème AED qui a toujours un écart positif avec le barème académique de 1,1.

Vaucanson aux Mureaux : perte de 0,5 ETP AED. Problème de surface et travaux . Réponse : baisse du nombre d'élèves et des IPS

Senghor à Magnanville : perte de 0,5 ETP AED, la demi-pension est compliquée à gérer, augmentation des élèves boursiers, depuis cette année ouverture du lycée le mercredi après-midi, problèmes de violence. Réponse : l'ouverture n'est que sur une heure de +.

Rostand à Mantes-la-Jolie : perte de 0,5 ETP AED, climat scolaire tendu. Réponse : 1,4 au dessus du barème académique, situation suivie par la DSDEN. **En CSASD : + 0,5 ETP AED donc pas de perte.**

St Exupéry à Mantes la Jolie : + 1,5 ETP AED un peu en dessous du barème. Un courrier pour la DGH a été envoyé à la DSDEN mais trop tôt pour décider **En CSASD : + 1 Personnel de direction adjoint définitif.**

Claudiel à Mantes-la-Ville : perte de 0,5 ETP AED au-dessus du barème académique.

Dumont d'Urville à Maurepas : perte de 0,5 ETP AED, après ceci, ils sont au barème académique AED.

Vilar à Plaisir : perte de 0,5 ETP AED, problème d'iniquité en comparant les chiffres avec Delaunay et Mansart. Réponse : après ceci, ils sont au barème académique AED.

Bolland à Poissy : perte de 0,5 ETP AED, après ceci toujours au-dessus du barème académique AED : +0,6.

Lavoisier à Porcheville : perte de 0,5 ETP AED, 4 bâtiments, apprentis non comptés, 2 départs CPE avec 2 nouveaux qui débutent. Réponse : barème excédentaire de 0,5. **En CSASD : + 0,5 ETP AED donc pas de perte.**

Lycée International à St Germain en Laye : -0,2 ETP Moyens éducatifs.

Poquelin à St Germain en Laye : perte de 0,4 ETP AED. Réponse : barème excédentaire de 0,1.

Jeanne d'Albret à St Germain en Laye : perte de 0,5 ETP AED.

L de Vinci à St Germain en Laye : perte de 0,1 ETP AED hausse d'effectif, baisse d'IPS, très grand depuis les travaux, demande d'un CPE en +. Réponse : toujours au-dessus du barème académique : +0,1.

Blériot à Trappes : - 0,5 ETP AED. Réponse : toujours au-dessus du barème académique AED : +2.

Plaine de Neauphle à Trappes : perte de 0,5 ETP AED. Réponse : toujours au-dessus du barème académique : +1. **En CSASD : + 0,5 ETP AED => pas de perte.**

Hoche à Versailles : -0,3 ETP Moyens éducatifs.

Ferry à Versailles : pas d'ETP en + ni en moins mais au dernier était en-dessous du barème. Réponse : toujours en dessous de 1.

La répartition des moyens éducatifs est soumise au vote : avis défavorable à l'unanimité des organisations syndicales.

IV Divers :

GT ajustements de DGH prévu le 6 juillet au matin.

- Y-a-t-il une visibilité au niveau des effectifs à ce jour ? Réponse : + 200 élèves en voie pro et cela pose un problème car il n'est pas possible de réouvrir des places. On attend de voir les équilibres par rapport à la STMG.

-les assistants de Prévention sont implantés par le rectorat.

-Deux vœux des organisations syndicales sont soumis au vote et approuvés à l'unanimité par ces dernières :

1) Vœu Pacte CSASD du vendredi 23 juin 2023

Nos organisations FSU, Unsa Education, FNEC-FP-FO, SGEN-CFDT, CGT éduc'action, Snaic et SUD éducation dénoncent une nouvelle fois la logique du Pacte.

Le Pacte est un dispositif qui ne répond en rien aux attentes des collègues. Loin de contribuer à la revalorisation attendue par toutes et tous, il va conduire à un alourdissement de la charge de travail des personnels alors que la majorité des personnels est en état d'épuisement avancé. Dans le contexte de négociation des nouveaux plans d'action Egalité professionnelle dans notre ministère, où la demande sociale est forte, le pacte porte le risque avéré d'aggraver les inégalités femmes/hommes. Le pacte va aussi considérablement dégrader le fonctionnement des écoles et des EPLE et fragiliser les collectifs de travail par une mise en concurrence des personnels. Nous contestons le choix du déploiement des réformes à coup de pactes au risque de traitements inéquitables des élèves dans le service public d'éducation. Cette stratégie est démultipliée pour la voie professionnelle. Il s'agit d'un passage en force de la part du gouvernement, de la même manière que pour la réforme des retraites dont nous demandons toujours le retrait.

Nos organisations refusent le Pacte et réclament dans l'immédiat le basculement de l'enveloppe du pacte dans celle prévue pour le Socle.

Elles revendiquent de véritables augmentations salariales en particulier par l'augmentation significative du point d'indice pour tous les personnels dans ce contexte de forte inflation. Nous continuerons d'agir ensemble contre le pacte et pour une réelle revalorisation sans contrepartie.

2) Vœu intersyndical présenté par les élus de la FSU, de la FNEC-FP-FO, du SGEN-CFDT, du SNALC et de l'UNSA au CSASD du vendredi 23 juin 2023

Les élus de la FSU, de la FNEC-FP-FO, du SGEN-CFDT, du SNALC et de l'UNSA dénoncent l'insuffisance des moyens Assistance Éducative alloués à notre département, qui ne permet pas une répartition satisfaisante de ces moyens entre les établissements des Yvelines.

Nous exprimons notre désaccord avec la répartition selon un barème académique qui apparaît comme un outil technocratique de gestion de la pénurie, déconnecté de la réalité des besoins exprimés par les équipes éducatives sur le terrain.

Nous déplorons l'impossibilité de mener un dialogue social constructif : toute proposition d'amélioration du projet de la Direction Académique présentée par les élus des personnels devient inopérante, dans la mesure où, dans le cadre d'une enveloppe contrainte, elle ne pourrait être mise en œuvre qu'à la condition de retirer des moyens à un établissement qui en a besoin afin de les accorder à un autre dont les demandes seraient plus pressantes.

Nous dénonçons le fait que la seule réponse apportée aux interventions que nous avons pu faire concernant le manque de moyens alloués à certains établissements ait été de faire basculer les Assistants Pédagogiques vers des missions de surveillance, au détriment de l'accompagnement pédagogique des élèves.

Nous regrettons que le calendrier des instances ne nous permette pas d'effectuer correctement notre travail d'élus des personnels. La transmission des documents préparatoires à peine une journée et demie ? avant le GT ne nous a pas permis de disposer d'un temps suffisant pour les étudier sereinement, ni de recueillir la parole des personnels que nous représentons.

De nombreux établissements nous font part des difficultés à gérer un climat scolaire dégradé, voire des situations de violence mettant en danger les élèves et les personnels, dont la sécurité ne peut parfois même

plus être assurée. L'amélioration du climat scolaire passe aussi par des actions de prévention que les Vie Scolaire ont pour mission de mettre en œuvre. Pour autant, sur le terrain, faute de CPE et d'AED en nombre suffisant, les tâches administratives et de surveillance prennent le pas sur le suivi et l'accompagnement des élèves, l'éducation à la citoyenneté et au vivre ensemble. Les services de Vie Scolaire sont confrontés au quotidien à des situations complexes touchant à des questions de laïcité, de harcèlement ou de discrimination sans moyen suffisant pour y faire face.

Nous soutenons les établissements en grève et mobilisés pour obtenir davantage de moyens et demandons les créations de postes d'AED et de CPE mais aussi de postes d'AESH, de PSY EN, de CPE, d'infirmières, de médecins, d'assistantes sociales, de personnels administratifs et de direction, d'enseignants en nombre suffisant pour permettre un véritable accompagnement éducatif des élèves dans toutes ses dimensions.

Pour toutes ces raisons, nous nous prononçons contre le projet de répartition des moyens d'Assistance Éducative présenté par la Direction Académique des Yvelines pour la rentrée 2023.

LE CTSD prend fin à 12h51.

Sylvie Hopkins, représentante du Sgen-CFDT au CTSD du 78

Contact 78@sgen.cfdt.fr